

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PLR, par Geraldine ARLETTAZ-MONNET, Xavier MORET, Dorian FARQUET et Martine TRISTAN

Objet Pourquoi la police genevoise n'a pas fait son travail?

Date 14/06/2020

Numéro 2020.06.122

Actualité de l'événement

L'arrivée imprévue des gens du voyage escortés jusqu'aux portes du Valais par les polices cantonales genevoise et vaudoise. Arrivée relatée par divers points médias tels que Le Nouvelliste, Le Matin, le Temps.

Imprévisibilité

La police cantonale Valaisanne a été informée par la police genevoise qu'un convoi des gens du voyage arrivait sur le Valais le mercredi 20 mai à 18h00 sans donner d'autre précision. Il n'a pas été communiqué lors de cet entretien téléphonique qu'une partie de ce convoi avait passé la frontière illégalement. De ce fait, notre police a mis en place les mesures en vigueur pour conduire les gens du voyage sur la place de transit de Martigny.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les restrictions fédérales et cantonales émises n'ont pas été respectées par une partie des gens du voyage en franchissant la frontière illégalement. Cette façon de faire engendre une vive réaction de la population qui n'accepte pas que ces personnes ne respectent pas les mesures sanitaires liées au COVID-19 exigées et imposées pour tous les citoyens suisses. Cette dernière estime à juste titre que cette attitude doit être réprimée avec des sanctions exemplaires et au plus vite. De cette situation a émergé une pétition pour la fermeture de la place de Martigny qui a été signée par bon nombre de Valaisannes et Valaisans.

Le mercredi après-midi 20 mai, un convoi de gens du voyage est passé illégalement par la douane de Mon-Idée à Thônex malgré les restrictions aux frontières dues à la pandémie du coronavirus sachant sûrement que cette dernière était inoccupée. Les après-midis étant plus calmes aux frontières, il était facile pour les gens du voyage de supposer que les douaniers étaient en patrouille hors de leur poste.

Les forces du bout du lac ont été contactées par la France quand les véhicules ont franchi la douane. A leur arrivée, toutes les caravanes étaient déjà sur le territoire suisse. Dès lors la police cantonale genevoise a décidé d'encadrer le convoi de caravanes. Les gens du voyage ne voulant pas s'établir sur la place de transit de Versoix, le convoi a été dirigé vers le Valais.

Dans les faits, il n'y a pas eu d'escorte des gens du voyage organisées par les Polices cantonales genevoise, vaudoise et valaisanne. Seule la Police cantonale genevoise les a accompagnés sur l'autoroute pour les diriger vers le Valais.

Lorsque le commandement de la police cantonale valaisanne a été contacté à 18h00 le 20 mai par la police cantonale genevoise, la seule information qui lui a été transmise était l'arrivée de 35 caravanes sur le territoire valaisan. A aucun moment, le passage illégal d'une partie du convoi à la douane de Mon-idée a été abordé, information qui était en possession de la police du bout du lac.

Ce n'est que le lendemain que notre police a été informée de cette situation par l'administration des douanes, ceci est parfaitement inacceptable !!! Si cette information avait été transmise la veille, ce convoi n'aurait jamais pénétré sur les terres valaisannes.

Une fois les gens du voyage installés sur le territoire valaisan, la police cantonale jugeant que des personnes ayant illégalement passé la frontière ne pouvaient pas rester impunis, a mis en place une intervention importante pour aller chercher sur le champ ces personnes et les escorter jusqu'à St-Gingolf pour qu'ils soient entendus par l'administration des frontières. L'opération fut fort délicate, comme a chaque fois qu'il est nécessaire d'intervenir au sein de cette communauté. Il était indispensable que notre police arrive en nombre pour faire comprendre aux gens du voyage qu'ils n'avaient pas le choix d'obtempérer.

Les déclarations enregistrées, les gens du voyage ont pu retourner sur le camp de Martigny.

La police cantonale a parfaitement fait son travail dans le cadre légal compte tenu des circonstances. Maintenant, il appartient à la justice et à la Confédération de prendre le relais et d'établir les sanctions qui découlent de ces infractions en espérant qu'elles seront exemplaires.

A l'énoncé du déroulement des événements le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi la police cantonale genevoise n'a pas refoulé les caravanes entrées illégalement sur le territoire Suisse?
- Pourquoi la police du bout du lac a guidé les gens du voyage sur l'autoroute en direction du Valais quand une partie de ces derniers étaient dans l'illégalité et que la place de Versoix était vide?
- Quelle coordination est mise en place concernant les rotations entre les cantons?
- Est-ce qui ne serait pas temps de créer un cadre bien défini pour l'accueil des gens du voyage en Suisse Romande?
- Comment le canton de Genève s'explique de n'avoir pas transmis toutes les informations en leur possession au canton du Valais ?
- Où en sont les investigations relatives aux personnes entrées illégalement en Suisse?
- Quelles sanctions risquent-elles?

Conclusion

Il est étrange que cette caravane de gens du voyage soit passée complètement inaperçue sur le territoire frontalier en direction de Genève jusqu'après son passage de la douane !

Régulièrement, la police cantonale relève la bonne collaboration intercantonale. Alors que s'est-il passé ? La réaction de la police genevoise est pour le moins surprenante.

Une telle situation ne doit pas se reproduire et c'est pourquoi la collaboration en matière de coordination des rotations entre les cantons doit être renforcée et respectée.